



CFPPA

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS

NOTE D'INFORMATION N°14 2019-2020

Guide Pratique Cfa Cfppa Covid 19

BORDEAUX
GIRONDE

DIFFUSION :

Ensemble du personnel

Dossier suivi par : PJ.COMBALIER-L.DIAZ

Objet : Guide pratique CFA CFPPA COVID 19

Date : Blanquefort, le 14 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N°14 - 2019/2020

Guide Pratique CFA CFPPA COVID 19

MAI 2020 - DEPARTEMENT

<http://com.cdfacfppa33.com>

La présente note a pour objet de donner des indications sur le fonctionnement des sites lors de la reprise d'activité et s'applique à l'ensemble des personnels.

PARTIE I : PROTOCOLE SANITAIRE

Rappel des gestes barrières :



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

W0364-005-0005 - 20 mars 2020

Documents de références :

- Protocole sanitaire du Conseil Régional : Annexe I -Fichier pdf (à consulter en ligne)
- Protocole sanitaire de l'Education National : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>
- Protocole sanitaire du Ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>
- Protocole sanitaire du Ministère de l'Agriculture : à venir
- Plan de reprise d'activité de l'EPL à retrouver sur MAQI post « PRA » du 10/05/2020



Le CDFA et le CFPPA de la Gironde sont des centres constitutifs de :
L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES
87 avenue du général de Gaulle - CS 90113 - 33295 BLANQUEFORT Cedex
Tel : 05 56 35 61 10 - Fax : 05 56 35 61 00
Mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr - cfa.blanquefort@educagri.fr - Site web : www.formagri33.com
CFPPA N°SIRET : 19331424200036 - N°activité/existence : 7233P013633 - Code APE : 8559A
CDFA N°SIRET : 19331424200044 - N°activité/existence : 7233P020333 - Code APE : 8532Z



CFFP

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS

NOTE D'INFORMATION N°14 2019-2020

Guide Pratique Cfa Cfppa Covid 19

BORDEAUX
GIRONDE

Sur tous les sites du CFA/CFPPA, les protocoles sanitaires seront appliqués : nettoyage 2x par jour notamment des parties à risques (sanitaires...). Mise en œuvre des plans de circulation. Affichage des règles sanitaires et de fonctionnement du site.

RESSOURCES HUMAINES :

Le ministère de l'agriculture propose un soutien psychologique à ses agents via un institut spécialisé dans la prévention et l'accompagnement psychologique (IAPR) pour faire face aux situations de stress et de mal être au travail. Les psychologues sont tenus à une obligation de stricte confidentialité.

0800 10 30 32 (Appel gratuit)

Ecoute psychologique COVIDPSY33 **0800 71 08 90**

PARTIE II : FONCTIONNEMENT CFA CFPPA

ACCUEIL DES PERSONNELS

Dès la reprise d'activité en fonction des plannings établis par le responsable de service ou de site, un accueil est organisé par ces derniers, pour présenter les mesures sanitaires, le plan de circulation, l'organisation et le fonctionnement global du site à respecter et remettre des masques.

Traçabilité du présentiel sur tous les sites : tous les agents présents doivent émarger matin et Après-midi (même pour une présence très ponctuelle). La plus grande rigueur doit être appliquée à cette disposition afin de déterminer qui a été présent sur le site et assurer la traçabilité exigée par les autorités sanitaires.

L'organisation des services prend en compte : Le temps de travail est organisé entre télétravail et présentiel par le chef de service ou responsable de site. Pour les personnels administratifs, un espace de travail personnel et ses équipements, propre à l'agent, est identifié et ne doit pas être partagé et bien entendu respecter de tous.

Les espaces communs : Pour les équipements utilisés en collectif, photocopieur, chaque utilisateur doit respecter le protocole sanitaire préconisé et affiché. Du matériel dédié est mis à disposition sur place (Gel, lingettes...).

Lorsque plusieurs agents sont amenés à travailler dans le même bureau, les distances de sécurité doivent être respectées et les échanges de matériel évités (feuilles, stylos...).



Le CDFA et le CFPPA de la Gironde sont des centres constitutifs de :
L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES
87 avenue du général de Gaulle - CS 90113 - 33295 BLANQUEFORT Cedex
Tel : 05 56 35 61 10 - Fax : 05 56 35 61 00
Mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr - cfa.blanquefort@educagri.fr - Site web : www.formagri33.com
CFPPA N°SIRET : 19331424200036 - N°activité/existence : 7233P013633 - Code APE : 8559A
CDFA N°SIRET : 19331424200044 - N°activité/existence : 7233P020333 - Code APE : 8532Z



CFFP

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS

NOTE D'INFORMATION N°14 2019-2020

Guide Pratique Cfa Cfppa Covid 19

BORDEAUX
GIRONDE

ESPACES DE VIE :

Dans tous les espaces communs, le port du masque est préconisé.

Restauration : L'utilisation des micro-ondes et réfrigérateur n'est pas autorisé

Pour les personnels désirant déjeuner sur place, se référer à l'organisation de chaque site dans le respect des protocoles sanitaires.

Les personnels qui le souhaitent sont autorisés à se restaurer dans leur bureau.

Temps de pause :

Les temps de pauses doivent être individuels et ne doivent pas donner lieu à des rassemblements.

Sanitaires :

L'utilisation des sanitaires se fera dans le respect des protocoles affichés sur chaque site.

Fermeture et ouverture des bâtiments :

Dans le cadre du protocole de reprise, un aménagement du temps d'ouverture peut être appliqué, merci de vous rapprocher des responsables de site.

Utilisation des véhicules administratifs :

A ce jour, l'utilisation des véhicules de service n'est pas autorisée. Nous sommes en attente d'instructions sanitaires particulières.

Pour les formateurs :

Il est impératif de faire respecter les règles sanitaires et de distanciation lors du déroulement des séquences pédagogiques.

Le sens de circulation et déplacements sur les sites et les salles ont été adaptés en conséquence.

Les apprenants auront des places attribuées au minimum à la journée. Seuls les formateurs changeront de salles. Du matériel sera mis à disposition pour le nettoyage du bureau de l'enseignant.

Pour information, les locaux d'enseignement (tableau, bureau, chaise) identifiés comme utilisables seront nettoyés de manière journalière.

Les portes des salles resteront ouvertes jusqu'à la fermeture du bâtiment.

Pour les activités professionnelles : Nous vous invitons à consulter les fiches professionnelles, éditées par le Ministère du Travail avec le concours de la MSA pour les principales activités agricoles : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>.



Le CDFA et le CFPPA de la Gironde sont des centres constitutifs de :
L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES
87 avenue du général de Gaulle - CS 90113 - 33295 BLANQUEFORT Cedex
Tel : 05 56 35 61 10 - Fax : 05 56 35 61 00
Mail : cfppa.blanquefort@educagri.fr - cfa.blanquefort@educagri.fr - Site web : www.formagri33.com
CFPPA N°SIRET : 19331424200036 - N°activité/existence : 7233P013633 - Code APE : 8559A
CDFA N°SIRET : 19331424200044 - N°activité/existence : 7233P020333 - Code APE : 8532Z



CFPF

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS

NOTE D'INFORMATION N°14 2019-2020

Guide Pratique Cfa Cfppa Covid 19

BORDEAUX
GIRONDE

Respect Des Règles Et Du Règlement Intérieur :

Lors de l'accueil des apprenants, l'ensemble du fonctionnement du site et des règles sanitaires à respecter sera présenté.

En cas de non-respect du règlement intérieur ou des règles sanitaires imposés, les apprenants seront exclus temporairement du CFA, après avis du Chef d'Etablissement, pour retour en entreprise.

Temps de cours et temps de pause :

Les temps de pause des apprenants seront organisés par rotation par les Responsables du site.

Travaux pratiques :

L'organisation de travaux pratiques reste possible mais exceptionnelle et dans la mesure où les règles sanitaires sont respectées. (Les échanges de matériels doivent être limités et organisés).

PARTIE III : PLAN DE CIRCULATION PAR SITE

Le Plan de circulation des sites est annexé à la présente note.

Le calendrier complet de reprise des activités pédagogiques sera communiqué dès que les informations de la DGER seront connues.

L.DIAZ

PJ.COMBALIER